



INSTANCES ET MISSIONS DE LA CAISSE DES ECOLES DE CARROS

Document validé lors du C.A. du 16/03/09 et modifié le 16/10/18

L'ASSEMBLEE GENERALE

- Regroupe l'ensemble des membres (souscripteurs et bienfaiteurs)
- Se réunit au moins une fois par an
- Elit pour 2 ans les membres du Comité d'Administration et du Conseil Consultatif de Vie Scolaire
- Valide le rapport d'activités et le rapport financier de l'année écoulée
- Révise et vote les statuts ainsi que le montant de la cotisation annuelle

LE COMITE D'ADMINISTRATION

- Regroupe 7 parents élus en Assemblée Générale et 7 élus du Conseil Municipal
- Se réunit au moins 3 fois par an (il peut inviter d'autres membres non élus selon le sujet évoqué)
- Délibère sur les propositions émises par les Conseils Consultatifs

Les missions de la Caisse des Ecoles sont réparties en 2 volets

LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
(Dispositif de Politique de la Ville – CUCS - financé par l'Etat.)

EQUIPE DE REUSSITE EDUCATIVE

- Regroupe des professionnels de l'éducation des services municipaux et de l'Education Nationale.
- Se réunit au moins 1 fois/mois

Missions

- Statue sur l'intégration des enfants au dispositif sur la base de critères
- Met en place des parcours éducatifs individuels, construits dans la durée en collaboration avec les parents.
- Assure le suivi des parcours

CONSEIL CONSULTATIF DE REUSSITE EDUCATIVE

- Regroupe des personnes dont la liste est définie par décret (représentants de l'Etat, la Ville, Education Nationale, Conseil Général, CAF, parents d'élèves, le coordinateur P.R.E.,)
- Se réunit au moins 1 fois par an

Missions

- Assure le pilotage du dispositif de réussite éducative et définit les orientations.
- Propose au C.A. la répartition des crédits entre la programmation annuelle d'actions collectives et le travail de l'Equipe de Réussite Educative

CONSEIL CONSULTATIF DE VIE SCOLAIRE

- Regroupe 7 parents et 5 enseignants élus en Assemblée Générale et 7 élus du Conseil Municipal, un technicien
- Se réunit au moins 1 fois par an

Missions

- Facilite les actions éducatives entreprises par les écoles et le collège.
- Donne son avis sur les actions financées par la Caisse des écoles.
- Mène des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire.
- Etudie et donne son avis sur les Projets d'Action Educative, les séjours en classe transplantée et l'aide au foyer du collège pour les voyages.
- Travaille en lien avec les parents élus aux Conseils d'Ecoles.

Dans chaque conseil des techniciens travaillent aux côtés des différents élus